



Projet d'usine de production de batteries à Douvrin/Billy-Berclau

Concertation du 25 février au 23 avril 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE sur la sécurité industrielle – 7 avril 2021

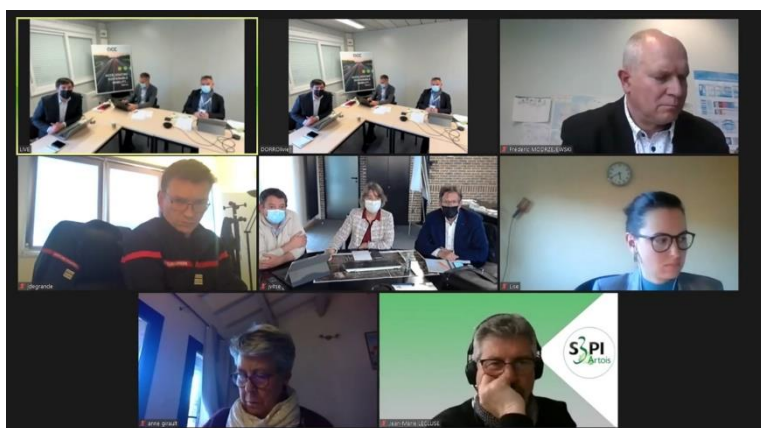




Table des matières

1. Ouverture de la réunion publique_.....	3
2. Première séquence de micro-trottoir	3
3. Présentation des objectifs de la réunion publique, des intervenants et des règles du jeu_	3
4. Principes et modalités de la concertation.....	4
5. Premier temps d'échanges.....	5
6. Deuxième temps d'échange	9
7. Conclusion de la réunion	11
Annexes	12

La réunion publique sur la sécurité industrielle s'est tenue de 17h30 à 19h05 à distance, en visioconférence.

Les participants à distance avaient la possibilité de poser des questions par écrit en direct dans le « *livechat* », ainsi qu'à l'oral en visioconférence.

Intervenants :

- **Etienne BALLAN**, garant de la concertation
- **Anne GIRAULT**, garante de la concertation
- **Yann VINCENT**, directeur général de la société ACC
- **Olivier DÖRR**, directeur industriel de la société ACC
- **Etienne GROSJEAN**, chef de projet, ACC
- **Gilles HELSCHGER**, responsable Hygiène Sécurité Environnement, SAFT

Avec la participation de :

- **Jean-Michel DUPONT**, maire de Douvrin
- **Steve BOSSART**, maire de Billy-Berclau
- **Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'unité départementale de l'Artois, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- **Thierry TANFIN**, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)





- **André KUCHCINSKI**, président du Syndicat Intercommunal Zone Industrielle Artois Flandres (SIZIAF)
- **Johanne VITSE**, directrice du SIZIAF,
- **Jean-Marie LECLUSE**, président du S3PI de l'Artois
- **Le Lieutenant-colonel Jérémie DEGRANDE**, Service départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), Pôle Prévention Prévision Opérations, Chef du Groupement Prévision des Risques.

Animation : Rachid LAMRINI, SYSTRA

1. Ouverture de la réunion publique_

Rachid LAMRINI accueille les participants et explique que les conditions sanitaires ont conduit à organiser la réunion en visio-conférence, contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine.

Jean-Michel DUPONT, maire de Douvrin, exprime sa satisfaction que cette réunion puisse aborder les questions de sécurité qui constituent un enjeu majeur pour les biens et les personnes.

Steve BOSSART, maire de Billy-Berclau, souligne l'importance des réunions de concertation organisées sur le projet d'ACC ; il rappelle que les deux communes ont dédié la moitié de leur territoire à l'industrie et que l'aménagement a été confié au Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois Flandres (SIZIAF) qui regroupe 20 communes et à qui il accorde toute sa confiance. Il confirme que la sécurité industrielle est une question importante pour les habitants, comme l'ont montré les premières réunions de concertation. Il est confiant sur le fait que des réponses seront apportées par les représentants d'ACC.

2. Première séquence de micro-trottoir

Une première vidéo présente des interviews réalisées la semaine précédant la réunion, auprès d'habitants des communes de Douvrin et de Billy-Berclau. Cette vidéo porte sur les attentes des habitants en termes d'information.

3. Présentation des objectifs de la réunion publique, des intervenants et des règles du jeu_

Rachid LAMRINI, animateur de la réunion, présente les différents intervenants de la réunion et les différentes possibilités offertes aux participants pour poser les questions au cours de la réunion, par écrit ou par oral.





4. Principes et modalités de la concertation

Retrouvez en annexe le diaporama présenté par les garants

Etienne BALLAN, garant de la concertation, explique que le projet de la société ACC à Douvrin/Billy-Berclau fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement. Compte tenu de la nature et du montant de l'investissement, ACC a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement. La CNDP a décidé le 4 novembre 2020 de confier la mise en œuvre de la concertation au porteur de projet, sous l'égide de deux garants, Madame Anne GIRAULT et Monsieur Etienne BALLAN, qu'elle a nommés le 16 novembre 2020.

Etienne BALLAN indique que la CNDP est une autorité administrative indépendante, qui défend le droit de toute personne à participer à l'élaboration de la décision publique, comme le veut la Constitution (article 7 de la Charte de l'environnement). Il précise que ce droit sert à débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles soient prises.

Il rappelle les principes d'une concertation préalable garantie par la CNDP, qui sont :

- ↘ l'indépendance : les garants ne sont pas liés aux parties prenantes concernées par le projet ;
- ↘ la neutralité : les garants sont neutres, ils ne donnent pas d'avis sur le fond du projet ;
- ↘ la transparence : l'information est complète et sincère, et largement diffusée. La concertation est ouverte à tous, les échanges font l'objet de comptes rendus ;
- ↘ l'égalité : chaque personne a la possibilité de s'exprimer et de développer ses arguments, sans considération pour son poids politique, social, économique ou autre ;
- ↘ l'argumentation : sont retenus les propos argumentés, qui sont expliqués ;
- ↘ l'inclusion : les modalités d'information et de concertation sont variées et permettent de toucher tous les publics concernés, y compris les personnes les plus éloignées des arènes publiques.

Il présente par ailleurs le rôle des garants de la concertation. Ces derniers garantissent au public :

- ↘ la qualité et la sincérité des informations diffusées par ACC (dossier de concertation, réponses aux questions, etc.)
- ↘ la possibilité de demander à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes
- ↘ la possibilité de s'exprimer librement et par des moyens variés
- ↘ Le respect des principes et valeurs d'une démarche de participation du public.

Etienne BALLAN souligne que les garants ne prennent pas partie sur le fond du projet.

Il décrit les modalités de participation à la concertation et énumère les rendez-vous de la concertation et indique que les micros-trottoirs réalisés avant cette réunion constituent une adaptation du dispositif pour aller à la rencontre des habitants dans un contexte sanitaire contraint.



5. Premier temps d'échanges

Une deuxième vidéo d'interviews réalisées auprès d'habitants des communes de Douvrin et de Billy-Berclau porte sur la nature des risques.

■ Les produits potentiellement nocifs dans les batteries

Olivier DÖRR, directeur industriel d'ACC, explique que la technologie des batteries a évolué : elles sont aujourd'hui totalement étanches ; les cellules, étanches, seront placées dans des modules, puis dans un pack batterie. Personne n'a donc accès à l'intérieur de la batterie.

Pour ce qui concerne le processus de fabrication, chaque produit fait l'objet d'une fiche qui indique les règles d'utilisation des produits. Ces règles seront appliquées tout au long du processus.

■ La démarche d'analyse des risques

Etienne GROSJEAN, chef de projet industriel du site ACC de Douvrin – Billy-Berclau, explique que le risque principal dans le processus de fabrication est le risque incendie, essentiellement sur la phase « formation »¹ de ce processus, qui se déroule dans une chambre fermée. Des mesures de protection particulières sont prévues : dispositif de détection des incendies, diffusion de gaz, arrosage avec de l'eau (sprinkler) localement, puis au niveau de tout le bâtiment de l'usine. En outre, les murs du bâtiment de l'usine sont conçus pour résister 2 heures ou 4 heures aux incendies, selon leurs caractéristiques, et un dispositif autour de l'usine permet aux pompiers de venir se raccorder en cas d'incendie, en plus des extincteurs et des poteaux incendie. En complément, des murs internes seront disposés de manière à séparer les différentes étapes de production et éviter la propagation d'un incendie, d'un espace à l'autre.

Un autre risque est celui de surpression, localisé essentiellement à l'endroit du stockage des produits servant à la fabrication des batteries. Ce risque ne dépasse pas les limites du site de l'usine : il ne touche donc pas les habitants.

Le troisième risque, celui de déversement accidentel de produits, est lui aussi contenu grâce à la présence de cuves de rétention et par l'isolement du réseau d'eaux pluviales ou usées.

Olivier DÖRR conclut en expliquant que, pour chaque risque identifié, un plan d'action sera déterminé pour limiter les risques et leurs effets potentiels.

Etienne BALLAN, garant de la concertation, demande que la liste des matières et leur quantité soient précisées par ACC.

Etienne GROSJEAN, ACC, précise trois matières qui font l'objet d'un classement :

¹ Formation : les cellules sont testées en subissant des charges, des décharges et différents tests pour assurer la qualité des cellules. Un nouveau remplissage en électrolyte est opéré (cf. dossier de concertation, p.35)



- l'oxyde métallique de nickel-manganèse-cobalt (NMC) est une poudre qu'on retrouve dans les encres pour fabriquer les électrodes ; sa présence justifie le classement de l'usine en SEVSO seuil bas. La quantité présente sur le site sera au maximum de 95 tonnes.

- l'électrolyte : 80 tonnes maximum,

- le solvant qui entre dans la fabrication de l'encre (NMP) : 200 tonnes maximum.

Gilles HELSCHGER, responsable Hygiène Sécurité Environnement du groupe SAFT, rappelle que SAFT est l'un des deux actionnaires d'ACC et exploite 18 usines de batteries dans le monde. SAFT a déjà acquis plusieurs années d'expérience sur la technologie prévue dans le cadre du projet d'ACC.

Il précise que l'électrolyte est inflammable et toxique en cas d'ingestion. Quant à la NMC, elle sera sous forme de poudre et présente un risque cancérigène pour les opérateurs. C'est pourquoi le process est conçu de sorte que les opérateurs n'entrent jamais en contact avec ces produits, notamment grâce à l'automatisation des lignes de production. Par ailleurs, des systèmes d'aspiration permettent de filtrer l'air à l'intérieur de l'usine et des contrôles de la qualité de l'air sont effectués à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine.

Quand les poudres sont traitées et mélangées à l'encre, le produit devient solide et n'est plus pulvérulent (c'est-à-dire qu'il n'est plus sous forme de poudre ou de poussière). Enfin, **Gilles HELSCHGER** confirme que ces produits sont ensuite enfermés dans des contenants étanches (cellules, modules, packs) : l'utilisateur n'est donc jamais en contact avec ces produits.

Quant aux solvants, ils sont utilisés dans le procédé industriel, puis extraits et recondensés selon des opérations complètement automatisées, avec différents types de filtration et des contrôles de la qualité de l'air interne et externe, comme pour les deux autres produits.

■ Instruction du projet et contrôle de la mise en œuvre : qui fait quoi ?

Frédéric MODRZEJEWSKI, DREAL des Hauts de France, présente les deux grands types d'actions dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)².

↳ **Instruction** : les services de la DREAL analyseront les études fournies par ACC pour s'assurer que les mesures proposées par ACC sont conformes à la loi et suffisantes. Cela concerne différents volets : limitation des risques à la source, organisation mise en place par ACC, plans de secours. En particulier, un plan d'opération interne (exercices à mener, retours d'expérience) pourrait être imposé, même s'il n'est pas strictement obligatoire pour une usine SEVESO seuil bas.

Si les études montrent que des effets dits résiduels dépassent les limites du site de l'usine, des mesures pourront être proposées pour s'assurer que les effets ne concernent pas des zones habitées, au moment de la mise en service de l'usine, et ensuite dans le temps.

² Voir dossier de concertation, p.43



Toutes ces mesures seront détaillées dans l'étude de dangers qui sera jointe au dossier de demande d'autorisation déposé par ACC, puis instruit par les services de l'Etat au cours du 2^{ème} semestre 2021.

↳ **Inspection et contrôle** : des valeurs limites de rejet seront fixées dans le cadre des autorisations, valeurs découlant de la réglementation et des engagements d'ACC. Le premier niveau de contrôle sera mis en œuvre par l'exploitant (ici ACC) : il s'agit d'un contrôle permanent. Ensuite, les services de l'Etat assurent des inspections pour vérifier sur site ou sur la base de documents (résultats des contrôles, réponses aux questions...). Ces contrôles sur site sont programmés au moins une fois tous les 7 ans pour l'ensemble des sites SEVESO, au moins tous les ans pour les sites SEVESO seuil haut, et au moins tous les trois ans pour les sites SEVESO seuil bas comme ACC. Un site hors normes comme l'usine d'ACC fera l'objet de plusieurs contrôles annuels pour vérifier sa conformité réglementaire. Les contrôles peuvent se concentrer sur un thème particulier et ont pour but de vérifier que les mesures prescrites par l'arrêté préfectoral sont en place et effectives.

Tout contrôle fait l'objet d'un document écrit (rapport) envoyé à l'industriel, au préfet, voire au procureur si des sanctions pénales sont en jeu. Il est prévu que ces rapports soient rendus publics par l'administration sur internet, à partir de 2022, comme c'est déjà le cas dans le domaine nucléaire.

■ **La dimension des bacs de rétention et la manipulation des matières dangereuses à l'intérieur de l'usine**

Olivier DÖRR, ACC, précise que ces points font partie de l'analyse des risques. Les bacs de rétention peuvent contenir 100% du contenant ; donc aucun produit ne peut se retrouver à l'extérieur de l'usine en cas d'incident. Concernant le transfert des matières, la réflexion est en cours sur le niveau d'automatisation qui sera retenu pour optimiser sécurité, environnement et performance de l'usine.

■ **L'information des habitants et l'organisation des échanges avec les autres industriels du secteur**

Jean-Marie LECLUSE, président du S3PI de l'Artois, présente la gouvernance du S3PI et ses missions relatives à la communication, la concertation et l'information sur les sujets environnementaux. Son fonctionnement repose sur quatre piliers : la prévention des risques technologiques (avec des campagnes d'information des habitants), la prévention des pollutions, l'accompagnement des territoires dans le cadre des mutations (avec notamment une commission Nouveaux Projets qui a été organisée sur le projet d'ACC le 28 janvier 2021³), et enfin la transition écologique.

Le S3PI accompagne donc les projets industriels tout au long de leur vie et rend compte au territoire des réalisations et des encadrements règlementaires qui ont été mis en œuvre sur l'ensemble des sites industriels. Le S3PI fonctionne par commissions thématiques, qui se réunissent à Béthune ou par webinaires.

³ <https://www.s3pi-artois.fr/WEBINAR-GIGAFACTORY-de-Batteries-a-Douvrin-Une-Opportunit-e-pour-la-Region-Jeudi>



Pour ce qui concerne l'information des habitants quand les effets dépassent les limites des sites industriels, le S3PI organise cette information dans le cadre des plans particuliers d'intervention (PPI). A ce stade, on ne sait pas si un PPI sera mis en place.

- **La formation sur les risques et la prévention : les compétences du centre de prévention de Française de Mécanique seront-elles utilisées pour former le futur personnel de l'usine ACC ? Comment pensez-vous faire évoluer la culture de la sécurité au sein des nouvelles équipes ?**
(Question sur le *livechat* relayée par la garante Anne Girault)

Olivier DÖRR, ACC, souligne d'abord que la priorité est la sécurité du personnel et des riverains de la future usine. L'organisation partira donc des besoins d'ACC, qui sont différents de ceux de PSA Douvrin (ex : Française de Mécanique). L'organisation du service sécurité d'ACC est en cours d'élaboration et a fait l'objet d'une première proposition au Service départemental Incendie et Secours (SDIS). L'organisation finale dépendra des résultats de l'étude de dangers et de la concertation en cours. Une fois les besoins définis, l'intérêt de mutualiser certaines actions ou certains services avec PSA Douvrin (ex : Française de Mécanique) sera examiné, en gardant à l'esprit les différences sur la classification SEVESO et sur les risques.

Concernant les compétences, les réflexions sur le recrutement sont en cours : il pourra y avoir des recrutements des personnes en fonction de leurs compétences sur ce domaine spécifique.

Concernant la formation et la sensibilisation, ACC a identifié toutes les compétences nécessaires à l'exploitation de la future usine, dont le fonctionnement sera différent de celui de PSA Douvrin. On peut prendre comme exemple le niveau d'habilitation électrique demandé pour une usine de batteries.

Dans tous les cas, la sécurité constituera un volet majeur de l'ensemble du processus de formation.

Le **Lieutenant-colonel Jérémie DEGRANDE**, Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 62), confirme que le travail est en cours avec les équipes d'ACC. Le projet constitue une revitalisation d'une plateforme industrielle existante, déjà intégrée au territoire depuis plus de 50 ans, sans accident particulier. Le risque lié au projet ACC est d'une nature nouvelle : la mission du SDIS est d'accompagner l'innovation, en apprenant à connaître ce risque, pour être capable de le maîtriser. A cet égard, Jérémie DEGRANDE salue la transparence dont font preuve les équipes projet d'ACC, transparence qui permet de travailler en toute confiance pour co-construire une solution adaptée, notamment par le partage des études de dangers avec ACC et ses bureaux d'étude. Par exemple, le choix a été fait de passer à une réglementation plus contraignante pour les murs coupe-feu (résistance de 4 heures et non plus de 2 heures) et de doubler le système de sprinklage⁴. Il précise que le canal proche constituera la ressource en eau pour les pompiers en cas d'intervention. Les études de dangers en cours montrent que dans les scénarios d'incendie, de surpression (explosion) ou de pollution accidentelle, les effets restent limités à l'intérieur du site de l'usine.

⁴ *extinction automatique par eau*



Cette démarche doit s'accompagner d'un plan de formation partagé entre l'industriel et les secours publics. Jérémie DEGRANDE insiste sur la nécessité de former aussi les cadres dans un système d'astreinte 24 h/ 24, 7 jours sur 7, pour pouvoir travailler dans le cadre d'un poste de commandement (PC) Sécurité.

Il détaille la liste des casernes appelées à intervenir le cas échéant : Haisnes, Harnes, Wingles, Lens, Béthune, Hénin-Beaumont, en rappelant que le principe est celui de l'autonomie de l'industriel pour la maîtrise du risque.

- **Un emballage thermique est-il possible ?** (Question sur le *live-chat* relayée par la garante Anne Girault)

Gilles HELSCHGER, SAFT, indique que tous les accidents liés aux batteries font l'objet d'une veille car le risque est d'une nature nouvelle : il est donc important de disposer de retours d'expérience. Il confirme que fin 2020, une batterie a pris feu dans une usine d'une autre entreprise près de Grenoble ; cela confirme la nécessité de sensibiliser les sapeurs-pompiers à un risque qui est nouveau parce que ce sera la première usine de cette capacité de production de batteries. Dans le cas du projet ACC, des procédures sont mises en place pour se préparer au risque d'emballage thermique ; on sait comment éviter que le feu se propage d'un élément à l'autre, grâce à des dispositifs fixes et automatisés de refroidissement, et par la formation de chaque opérateur à la conduite à tenir.

6. Deuxième temps d'échange

Une troisième vidéo d'interviews réalisées auprès d'habitants des communes de Douvrin et de Billy-Berclau porte sur l'environnement

Lien avec la vidéo sur le site ?

- **Les enjeux faune-flore sur le site du projet**

Etienne GROSJEAN, ACC, explique que des espèces protégées ont été identifiées sur le site et feront l'objet de mesures d'évitement pour ne pas les impacter, à la fois dans la phase de démolition des bâtiments et dans la phase de construction. Les impacts résiduels feront l'objet de mesures de compensation environnementale : ces mesures sont en cours de préparation, notamment avec le SIZIAF. Les espèces concernées par les mesures de compensation sont⁵ : la gnaphale jaunâtre et l'orchidée Ophrys abeille pour la flore. Pour l'avifaune (oiseaux), des solutions ont été trouvées pour recréer leur habitat et une convention est en cours de préparation avec le propriétaire du terrain concerné.

Johanne VITSE, directrice du SIZIAF, rappelle que la gestion du risque est d'abord du ressort de chaque industriel. Au-delà de cette responsabilité, le SIZIAF a l'obligation de conserver les voiries publiques et les réseaux en bon état pour permettre un accès rapide aux sites et des secours efficaces en cas d'incendie. Concernant l'environnement, le SIZIAF dispose de diagnostics régulièrement mis à jour, qui

⁵ Cf. [fiche-environnement.pdf](#)



permettent de connaître les espèces protégées. Des espaces sont d'ores et déjà sanctuarisés, sur des espaces publics, sur une période de plus de 30 ans, pour préserver ces espèces. Des corridors biologiques sont ainsi recréés, en lien avec les industriels.

Thierry TANFIN, adjoint à la cheffe de service de l'animation et de l'appui territorial de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), souligne que le projet prend place sur un site déjà aménagé ; dans le même temps, le SIZIAF tient à jour un inventaire du patrimoine de la biodiversité et conduit des actions pour limiter les impacts sur les espèces présentes. Les services de l'Etat travaillent avec les équipes d'ACC pour déterminer les mesures qui permettront d'éviter les impacts ou de trouver des mesures qui pourront compenser les impacts qui n'ont pu être évités lors des démolitions et des constructions : un dossier est en cours d'instruction pour pouvoir programmer les démolitions à partir de septembre 2021.

■ Le traitement des rejets

Olivier DÖRR, ACC, explique que l'ensemble des rejets fait l'objet d'une analyse. Concernant les eaux industrielles : l'objectif est de n'avoir aucun rejet. Concernant le solvant, l'objectif est de réutiliser du solvant retraité, donc dans un processus en boucle.

Concernant les émissions de CO₂, les équipes travaillent pour que les rejets soient les plus faibles possible, notamment en limitant les consommations de gaz et d'électricité et en développant, si la sécurité le permet, la production d'énergies renouvelables (panneaux solaires) : il est prévu que toutes ces actions soient définies précisément en octobre 2021. Enfin, sur l'acheminement des matières premières et l'expédition des cellules, ACC examine avec la Région des Hauts-de-France les alternatives au transport routier (voies fluviales et transport ferroviaire). Olivier DÖRR rappelle que l'objectif général du projet est bien de réduire les émissions de CO₂, en produisant en France des cellules pour batteries électriques, au lieu de les faire venir d'Asie.

■ Qui contrôle quoi et à quelle étape du projet ? En interne, y aura-t-il un comité sécurité – hygiène – santé local ? (Questions sur le *livechat* relayées par la garante Anne Girault)

Olivier DÖRR, ACC, rappelle que les niveaux de contrôle, internes ou externes (organismes agréés) dépendent de la compétence des équipes de l'usine et de la réglementation. Pour le comité santé sécurité, c'est la réglementation du code du travail qui s'appliquera. Compte tenu des effectifs prévus, un comité social et économique (CSE) sera instauré, avec une commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

■ Y aura-t-il des salles blanches dans l'usine ? (Question sur le *livechat* relayée par la garante Anne Girault)

Olivier DÖRR, ACC, indique que, dans le procédé de fabrication, l'humidité constitue le principal risque. Il est donc essentiel d'être en salle sèche, avec un taux d'humidité extrêmement faible, sur environ 70% du processus de fabrication. Ces salles sèches doivent aussi présenter un taux de particules dans l'air extrêmement faible, pour atteindre des objectifs de qualité.



- **Des mécanismes de détection, par caméra, sont-ils prévus pour détecter les phénomènes d'emballement ?** (Question sur le *livechat* relayée par la garante Anne Girault)

Des systèmes de détection de la température, des gaz et des fumées sont prévus, et du diazote pourra être diffusé en cas de problème pour rapidement étouffer la flamme : l'objectif est bien de traiter l'incident dès le départ, pour arrêter le feu.

7. Conclusion de la réunion

Jean-Michel DUPONT, maire de Douvrin, se félicite qu'ACC maîtrise bien son processus de production, et qu'une collaboration se soit instaurée avec les services de l'Etat et avec le SDIS. Le fait que le projet s'installe sur un site existant, éloigné des habitations, est un élément rassurant. Le maire fait la liste des outils d'information qui pourront être utilisés pour informer les habitants : le journal de la commune, sa page Facebook, son site internet et, à l'avenir, l'application "MaVilleConnectée". Jean-Michel DUPONT remercie les participants et souhaite la bienvenue à ACC.

Steve BOSSARD, maire de Billy-Berclau, rappelle que la communication entre le SIZIAF, la mairie et les habitants est fluide. Il se félicite qu'ACC ait répondu de manière très transparente aux questions posées au cours de la réunion et qu'une relation de confiance ait pu s'instaurer avec les différents interlocuteurs.

Etienne BALLAN remercie l'ensemble des intervenants qui ont permis d'approfondir les sujets soulevés. Il retient de la réunion les points suivants :

- Les trois matières impliquées dans le procédé industriel sont connues, avec des risques dont les dispositifs de traitement sont aussi connus ; néanmoins, le risque est nouveau pour le territoire, qui devra s'y adapter ;
- Les études de dangers en cours semblent montrer que le risque ne dépassera pas la limite du site ;
- Le représentant de l'Etat a indiqué que ce site, considéré comme « hors norme », serait inspecté plusieurs fois par an, au-delà de la seule réglementation ;
- Concernant l'environnement naturel, le garant note que la biodiversité est bien connue du SIZIAF et prise en compte ;
- Les habitants ont exprimé une attente forte d'information sur le projet.

Yann VINCENT, directeur général d'ACC, conclut la réunion en remerciant les maires de Douvrin et Billy-Berclau ; il remercie aussi tous les intervenants. Il confirme qu'ACC va continuer à travailler sur les deux dimensions évoquées lors de la réunion : la sécurité et l'environnement. Il s'engage aussi à poursuivre l'information sur le projet.



Annexe



Annexe 1 : Questions et avis postés par les participants sur le *livechat*

- Bonjour à la française de mécanique, il y a un service de prévention compétant et proche, allez-vous former le personnel aux risques et utiliser leurs compétences pour gagner en efficacité en cas d'incident ? Ou allez-vous créer votre propre service de sécurité ?
- J'ai entendu parler de salle blanche, zone sèche classe 6. Toute l'usine sera concernée par les EPI lié au fonctionnement de ces salles ?
- Comment seront transportés les NMC à travers l'usine ? Sur des chariots auto-guidés de type Automatic Intelligence Véhicule ?
- Bonjour, sur la région de Grenoble, récemment, j'ai entendu parlé d'un accident sur un site mettant en œuvre des batteries. il a été fait état d'un emballage thermique. qu'est ce qui est prévu pour maîtriser ce type de risque ? Merci
- Il y aura un CHSCT local ou uniquement des inspections par des organismes externe spécialisées ?
- Des solutions de détection par élévation de température par caméras thermique existent pour ce type de risque. Y avez-vous pensé pour prévenir rapidement en cas de surchauffe ?